

Heures supplémentaires et heures complémentaires

Quelles différences ?



Les heures supplémentaires

- Concernent les collaborateurs en CDI
- Au-delà des 35 heures hebdomadaires selon la convention collective
- L'employeur doit prévenir le salarié dans un délai raisonnable

Sont exclus du régime :

- annuel en jours



En théorie le salarié ne peut pas les refuser.

Les heures complémentaires

- Oncernent les salariés à temps partiel
- Doivent être demandées dans un délai minimum de 3 jours calendaires



• Cas 2 : elles ne sont pas prévues.



Le salarié peut s'y opposer si les limites ne sont pas respectées et s'il est dans le cas n°2.



Quelles en sont les limites?

Par jour:

Pas + de 10h de travail effectif

Par semaine:

Pas + de 48h de travail effectif

Sur 12 semaines consécutives :

Pas + de 44h/semaine de travail effectif

Selon le contrat :

Le total représente le 10ème de la durée du travail prévu.

Par semaine:

Pas + de 35h

Sur 12 semaines consécutives.

Comment les rémunérer?

L'heure supplémentaire

Payée avec une majoration qui n'excède pas 25% du salaire



Sa rémunération ne peut pas se traduire par un repos compensateur.

('heure complémentaire

Payée avec une majoration de 25% à 50% du salaire ou compensée par un temps de repos



Besoin de personnel remplaçant ?

Vous avez maintenant les clés pour activer les heures supplémentaires ou complémentaires de vos collaborateurs.

Aidez-vous du digital pour les identifier





Avec la solution Andjaro, nous apportons à nos clients la vue immédiate sur leur écosystème d'emploi disponible pour les aider à mieux gérer leurs besoins de renfort ponctuel.

Vous souhaitez en savoir plus ? Contactez-nous!

